

DU CM : REUNION du 24 octobre 2019

Le Conseil municipal s'est réuni en assemblée ordinaire à la salle de la Mairie, sous la présidence du Maire Franck BELTRAME, le vingt-quatre octobre 2019, à 20 heures 30, à la Mairie de SIONVILLER.

Date de la convocation : 15.10.2019

Etaient présents : Mrs FRANCK BELTRAME, CHRISTIAN DARNOIS, JEAN-LUC GRAVEL, JEAN PIERRE DEVOISE, ERIC ROMAC, JOSEPH JACOBS et Mmes SYLVIE CURIN et PATRICIA MALGRAS.

Etaient absents : REGIS BUTLINGAIRE, Stéphane KOUIDER (excusés), PATRICE MARQUIS.

Procurations données : Stéphane KOUIDER à Jean Luc GRAVEL.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de voix : 9

Le quorum étant atteint, Mme CURIN Sylvie a été désignée comme secrétaire de séance.

M le Maire demande s'il peut rajouter un point à l'ordre du jour. Le C M donne son accord, ce point sera vu en fin de séance.

• **VOIRIE RUE DU TILLEUL : voir entreprise retenue**

Délibération n°19

Le Maire précise que les travaux avaient été acceptés lors d'une réunion précédente et qu'une subvention DETR (8 081€) a été accordée pour un montant de travaux de 32 325€ht.

Le Maire informe qu'il a un nouveau devis, les conseillers étudient les 3 propositions. STV Travaux publics : 29 760.60€ht, Entreprise VALENTIN : 41 056€ht, entreprise THIRIET : 34 605€ht.

Le conseil décide de retenir l'entreprise STV pour ces travaux

Devis reçu par STV pour trottoir devant chez BARCHAT : 4708.60€HT et devant chez

FRISON : 4166.00€ht

Les membres délibèrent et décident à l'unanimité de retenir les 3 devis STV.

A l'unanimité.

• **ONF : prix du stère en cession de bois**

Acceptation ou refus de prendre l'ONF pour distribution et réception

Choix de l'exploitant

Acceptation ou refus devis façonnage débardage des grumes

Acceptation ou refus honoraires ingénierie expertise et cubage

Autorisation au Maire pour signature

Délibération n°20

Le Conseil, après délibération

Fixe le prix du stère de bois de chauffage vendu sur pied aux cessionnaires à : 8€

Refuse de prendre ONF pour la distribution et la réception des stères

Choisit l'entreprise EARL DE L'ESPOIR et accepte le devis d'abattage, façonnage et débardage au tarif de 19€/m3 pour un volume estimé à 30m3, parcelles 4.5.11.

Il accepte le devis ONF d'assistance technique d'un montant estimatif de 325€ ht. Et le devis de cubage et classement des bois pour 108€ht.

Le Conseil donne le pouvoir au Maire pour la signature des documents.

9 voix pour. A l'unanimité.

• **ONF : programme de coupes 2020**

Délibération n°21

- Le Conseil après en avoir délibéré :
- Approuve l'état d'Assiette des coupes de l'année 2020 présenté.
- Demande à l'ONF de bien vouloir procéder en **2019-2020** à la désignation de ces coupes.
- Décide pour les coupes inscrites (18.19.20) de faire une vente de bois façonné et bois de chauffage. Le bois de chauffage se fera en cession en bloc
- Le conseil municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2019-2020, dans le respect des clauses générales de vente de bois aux particuliers de l'ONF.
- Le Conseil donne le pouvoir au Maire pour la signature des documents.
- A l'unanimité.

• **CONVENTION VIABILITE HIVERNALE : renouvellement 3 ans**

Délibération n°22

Le conseil après délibération accepte le renouvellement de la convention pour 3 ans dans les mêmes conditions. il mandate le Maire pour la signature de la convention. A l'unanimité.

- **SDAA54 : entrées et sorties**

- **Délibération n°23**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-18, L5211-19 et L5211-20 qui définissent les modalités d'admission et de retrait des collectivités d'un syndicat,

- Vu les statuts du SDAA 54,

- Vu la délibération n°14-2019 du SDAA 54 du 18 septembre 2019,

- Après avoir pris connaissance des explications fournies par le Maire,

- Après en avoir délibéré :

- DECIDE

- D'accepter à l'unanimité, à 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- les demandes d'entrée du SDAA 54 de :

- o La COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DU SANON pour son périmètre entier

- o La commune d'HAMONVILLE

- les demandes de sortie du SDAA 54 de :

- o La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT pour son périmètre de substitution (Azerailles, Baccarat, Bertrichamps, Brouville, Deneuvre, Flin, Fontenoy-la-Joûte, Franconville, Gélacourt, Glonville, Haudonville, Lachapelle, Lamath, Magnières, Merviller, Moyen, Pettonville, Thiaville-sur-Meurthe, Vacqueville, Vallois, Vathiménil, Veney)

- o La COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

- o La COMMUNAUTE DE COMMUNES SEILLE ET GRAND COURONNE pour son périmètre de substitution (Bratte, Moivrons, Villers-lès-Moivrons)

- o La commune de FENNEVILLER

- **LOCATION TERRAIN COMMUNAL : voir bail**

- **Délibération n°24**

- Le Maire fait part au Conseil qu'un bail est à renouveler suite au décès de MME TROGER.

- Après en avoir délibéré et vérifié les personnes intéressées, le Conseil Municipal :

- *ACCEPTÉ de faire un contrat de bail de 9 ans à **M DARNOIS Olivier** de SIONVILLER :

- parcelle **ZD40, Corv2e Blanchard** pour **1ha30a** au prix de **92.34 € l'ha**,

- Le bail sera créé pour une durée de 9 ans à compter du 01 novembre 2019 au 31 octobre 2028 pour le prix indiqué.

- Le tarif à l'ha sera modifié chaque année suivant l'indice départemental des fermages

- Le paiement sera exigé courant novembre chaque année.

- AUTORISE le Maire à signer le bail.**

- A l'unanimité

- **SPL X DEMAT : Examen du rapport de gestion du Conseil d'administration**

- **Délibération n°25**

- Par délibération du 09 avril 2018, notre Conseil a décidé de devenir actionnaire de la société SPL-Xdemat créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme Xmarchés, Xactes, Xelec, Xparaph, Xconvoc...

- A présent, il convient d'examiner le rapport de gestion du Conseil d'administration de la société.

- Par décision du 19 mars 2019, le Conseil d'administration de la société a approuvé les termes de son rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et donc l'activité de SPL-Xdemat au cours de sa septième année d'existence, en vue de sa présentation à l'Assemblée générale.

Cette dernière, réunie le 25 juin dernier, a été informée des conclusions de ce rapport et a approuvé à l'unanimité les comptes annuels de l'année 2018 et les opérations traduites dans ces comptes.

En application des articles L. 1524-5 et L. 1531-1 du Code général des collectivités territoriales, il convient que l'assemblée délibérante de chaque actionnaire examine à son tour le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Cet examen s'inscrit également dans l'organisation mise en place par la société SPL-Xdemat pour permettre aux actionnaires d'exercer sur elle, collectivement et individuellement, un contrôle similaire à celui qu'ils exercent sur leurs propres services, appelé contrôle analogue, constituant l'un des principes fondateurs des SPL.

Le rapport de gestion, présenté ce jour, fait apparaître un nombre d'actionnaires toujours croissant (2 169 au 31 décembre 2018), un chiffre d'affaires de 900 871 €, en augmentation, et un résultat net à nouveau positif de 58 116 € affecté en totalité au poste « autres réserves », porté à 131 337 €.

Après examen, je prie le Conseil de bien vouloir se prononcer sur ce rapport écrit, conformément à l'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales et de me donner acte de cette communication.

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-5 et L. 1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-Xdemat,

Vu le rapport de gestion du Conseil d'administration,

Le Conseil municipal, après examen, décide d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'administration, figurant en annexe, et de donner acte à M. le Maire de cette communication.

- **Création de poste adjoint administratif principal 1ère classe**

Délibération n°26

Le Maire informe le CM que la secrétaire en place passe au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe au 01 novembre 2019.

Le CM, après délibération, décide de créer le poste correspondant pour 12h00 (horaire identique à l'ancien poste qui sera supprimé au 31.10.2019 d adjoint administratif 2eme classe) à l'unanimité

- **Questions et infos diverses**

-Station d'épuration : elle sera entretenue par la CCS à compter du 01.11.2019, notre employé n'ira plus.

-une demande de catastrophe naturelle sera faite pour la rue du village dont le macadam se fissure.

-voir si le coffret enedis placé grande rue après le carrefour côté droit de la chaussée est bien placé.

-voir la date d'arrivée de la fibre et de la mise en service du poteau situé à Crion

-voir date d'arrivé des bacs om pucés

-inscription 50 sur le sol redemandé.

Fin de la séance 22h15
Le Maire, Franck BELTRAME

Liste des membres présents et signatures

Franck Beltrame	Jean-Pierre Devoise	Patricia Malgras
Régis Butlingaire (absent)	Jean-Luc Gravel	Patrice Marquis (absent)
Sylvie Curin	Joseph Jacobs	Eric Romac
Christian Darnois	Stéphane Kouider (absent)	

**TRANSMIS S. PREF : 29.10.2019
AFFICHEE A LA PORTE DE LA
MAIRIE : 28.10.2019**